



deterioration d'un canal d'arrosage

Par **PORTOS**, le **10/03/2010 à 22:32**

je suis agriculteur et propriétaire d'un terrain qui était depuis des siècles sans doute irrigué par un canal d'irrigation à ciel ouvert. Ce canal avant d'arriver chez moi passe dans des parcelles voisines. L'un des propriétaires d'une parcelle en amont a simplement bouché le canal et refuse de le déboucher, il m'impose de faire les travaux et exige que je mette des buses pour enterrer le canal. Je précise que le canal est en contrebas de sa parcelle et lui même a fait une installation pour récupérer l'eau avant de boucher le canal.

Je n'ai aucun document qui précise l'existence de ce canal d'irrigation, j'ai éventuellement le témoignage verbal des voisins.

Que puis-je faire pour récupérer mon canal ? dois-je payer les frais et suis-je obligé de le recouvrir pour passer l'eau en souterrain (ce qui pose des problèmes en cas de crues ...) ?
Merci de me répondre.